

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Vendredi 6 Décembre 2019

Secrétaire de séance : Monsieur CASABONNE Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MAUDOU Sylvain, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain,

Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel suppléant de
M. CAZAURANG Jacques suppléant de

M. CASTILLON Henri
M. OLYMPIE Jean-Yves

Pouvoirs :

Excusés/absents :

M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LARCO Jean-Claude, M. SUSBIELLES Philippe, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CONGUES Christophe, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°7-19.12.19 – Convention collaborateur occasionnel bénévole

M. LAURONCE présente le rapport n°7.

Régulièrement, le SMGOAO fait appel au service d'un collaborateur occasionnel bénévole, il s'agit de Monsieur Jean-François RODRIGUEZ, qui a suivi la mise en place du Syndicat des Gaves, depuis l'origine de la démarche jusqu'à la création de la structure et accompagné la structure sur une mission ponctuelle de conseils.

Il est proposé, compte tenu de son expérience, de lui demander, dans les mêmes conditions, de poursuivre ces prestations de conseils ponctuels aussi souvent que nécessaire pour la bonne marche de la structure.

A sa demande, son intervention fera de nouveau l'objet d'une convention de collaborateur occasionnel bénévole sans conditions d'horaire ni de rémunération, hors frais de déplacements éventuels.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport
- **VALIDE** le renouvellement de la mission de conseils de Monsieur Jean-François RODRIGUEZ
- **AUTORISE** le Président à signer une convention de collaborateur occasionnel bénévole pour la mission énoncée ci-dessus, mission sans condition horaire ni rémunération hors frais de déplacements éventuels pour une durée de un an, renouvelable.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019



Le Président
Michel LAURONCE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/01/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/01/2020